

Des inégalités de niveau de vie et de conditions de logement particulièrement marquées

En 2019, un peu plus de 850 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, 17,1 % des habitants sont pauvres. C'est plus que la moyenne nationale, la région étant la 3^e région de France métropolitaine avec le taux de pauvreté le plus élevé. Les enfants sont notamment touchés (un sur quatre). Le niveau de vie des personnes pauvres est par ailleurs particulièrement faible. À l'autre bout de l'échelle des revenus, les hauts et très hauts revenus sont plus présents que dans le reste de la province. La région est ainsi la plus inégalitaire après l'Île-de-France.

Au sein de la région, les grands centres urbains et les communes rurales très peu denses sont les plus touchés par la pauvreté. Dans les grands centres urbains des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, les quartiers de la politique de la ville concentrent une population particulièrement pauvre, en raison notamment d'une faible insertion sur le marché du travail.

Au-delà des inégalités liées aux revenus, les inégalités de logements sont également fortes : 12 % des habitants vivent dans un logement trop petit au regard de la taille de leur ménage, bien davantage que dans les autres régions de province. La suroccupation des logements touche principalement les habitants des zones les plus denses et les familles ayant des jeunes enfants. Les logements sociaux sont trop peu nombreux dans la région, limitant l'accès à un logement abordable pour les ménages à bas revenus. Les zones les moins denses sont les plus éloignées des équipements de la vie courante. Si le taux d'illectronisme est inférieur à la moyenne nationale, les difficultés de lecture chez les jeunes sont plus fortes.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019, le **niveau de vie médian** est de 21 590 euros annuels, soit 1 800 euros mensuels par **unité de consommation** ► **figure 1**. Ce montant partage la population en deux : la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à ce seuil, l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Ce revenu médian est inférieur à celui de France métropolitaine où il s'établit à 22 040 euros, soit 1 840 euros par mois pour une personne seule ou 3 860 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Il est égal au niveau de vie médian dans les régions de province.

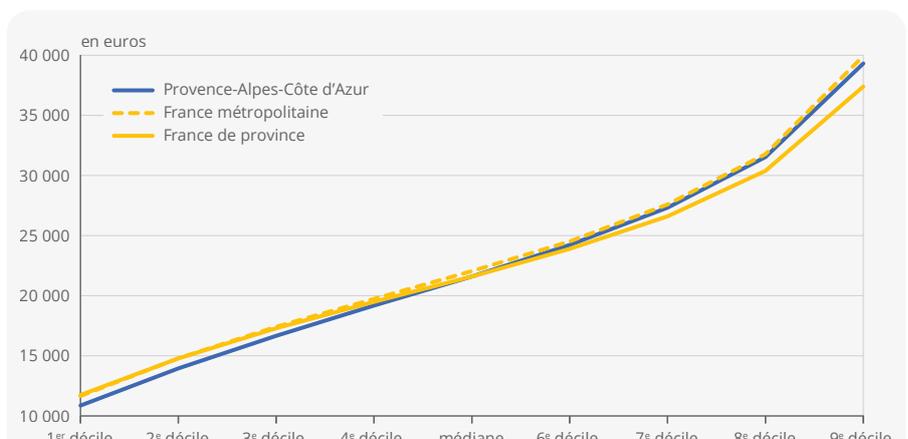
Un peu plus de 850 000 personnes vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, soit 1 102 euros mensuels par unité de consommation. La pauvreté est plus importante qu'au niveau métropolitain (respectivement 17,1 % de la population contre 14,6 %) ► **figure 2**. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté après la Corse et les Hauts-de-France.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres y est plus faible et l'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la

population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 21,5 %, soit la plus marquée des régions de province, supérieure de 1,8 point au niveau national. Les départements à l'ouest de la région sont les plus touchés par la pauvreté, avec un taux supérieur à la moyenne régionale. Le

taux de pauvreté est ainsi le plus élevé en Vaucluse, et l'intensité de la pauvreté plus marquée dans les Alpes-Maritimes, alors que les Bouches-du-Rhône cumulent un fort taux de pauvreté et une forte intensité de la pauvreté. Seul le département des Hautes-Alpes a une proportion de

► 1. Distribution des niveaux de vie en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France métropolitaine et en France de province



Lecture : en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros annuels (1^{er} décile). Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 39 310 euros annuels (9^e décile).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019 pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et la France métropolitaine hors Île-de-France, enquête revenus fiscaux et sociaux ERFIS 2019 pour la France métropolitaine.

personnes vivant sous le seuil de pauvreté inférieure au taux national.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région la plus inégalitaire de province en termes de niveaux de vie. En 2019, le rapport interdécile, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (9^e décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile), est de 3,6 contre 3,4 en France métropolitaine. Seule l'Île-de-France a un niveau plus élevé. Cet écart s'explique à la fois par des revenus particulièrement faibles pour les moins aisés et par des revenus plus élevés pour les plus riches.

Les taux de pauvreté et les niveaux de vie médians varient fortement en fonction de la densité de population au sens de la grille communale de densité. La grande majorité des habitants de la région résident dans une commune de l'espace urbain, qu'elle soit dense ou de densité intermédiaire (respectivement 47 % et 38 %). Les autres habitent une commune de l'espace rural, peu dense ou très peu dense (respectivement 14 % et 1%).

Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les communes densément peuplées (20,5 % en 2019) et les communes très peu denses (18,7 %). Dans les communes de densité intermédiaire ou peu denses, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus faible (respectivement 14,2 % et 13,1 %). Ainsi, le taux de pauvreté est très inférieur au niveau régional dans l'arc composé de communes de densité intermédiaire partant du nord de Martignes à l'ouest de Brignoles en passant par Aix-en-Provence, ainsi que dans une partie de la côte, de l'arrière-pays littoral, et des Hautes-Alpes ► **figure 3**.

Dans les pôles des grandes aires d'attraction de la région, les personnes les moins aisées se distinguent par une concentration plus marquée dans certains quartiers que pour les personnes plus aisées ► **encadré 1**, alors que l'inverse est observé dans le reste de la métropole.

Les niveaux de vie médians sont plus élevés dans les communes de densité intermédiaire (1 870 euros mensuels par unité de consommation en 2019), comme par exemple à Gardanne, Valbonne ou Cassis et dans une moindre mesure dans les communes peu denses (1 850 euros). Ils sont plus faibles dans les communes densément peuplées (1 730 euros) et les communes très peu denses (1 660 euros).

Plus de hauts revenus qu'ailleurs en France de province

La part des personnes vivant dans un ménage à hauts revenus est plus

► 2. Indicateurs relatifs au niveau de vie en 2019

a. Pauvreté

	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	16,6	20,0
Hautes-Alpes	13,9	19,2
Alpes-Maritimes	15,8	22,2
Bouches-du-Rhône	18,3	22,0
Var	15,3	21,1
Vaucluse	19,7	20,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,1	21,5
France métropolitaine	14,6	18,1

Lecture : L'intensité de la pauvreté est de 21,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est-à-dire que le niveau de vie médian des personnes pauvres est inférieur de 21,5 % au seuil de pauvreté.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019 pour la région, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 pour la France métropolitaine.

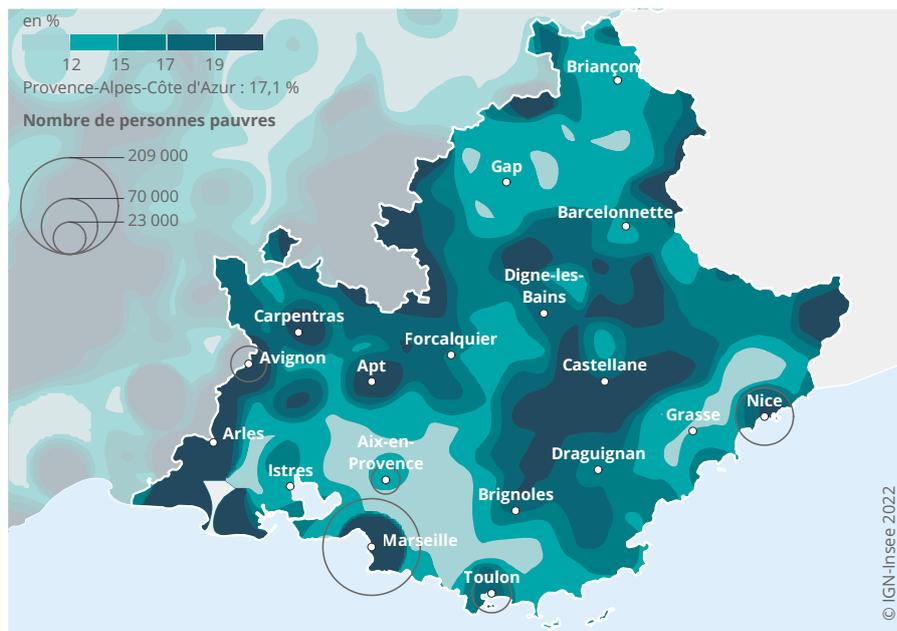
b. Distribution et rapport interdécile

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Rapport interdécile
Alpes-de-Haute-Provence	11 160	20 690	35 210	3,2
Hautes-Alpes	11 880	21 020	35 300	3,0
Alpes-Maritimes	11 120	22 300	41 940	3,8
Bouches-du-Rhône	10 550	21 650	39 850	3,8
Var	11 330	21 830	38 510	3,4
Vaucluse	10 500	20 140	35 620	3,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 860	21 590	39 310	3,6
France métropolitaine	11 660	22 040	39 930	3,4

Lecture : en 2019, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 160 euros annuels. Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 210 euros annuels. Le rapport interdécile est de 3,2.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019 pour la région, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 pour la France métropolitaine.

► 3. Taux de pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur par commune



Note : Les données communales sont lissées. Seules les communes comptant plus de 15 000 personnes pauvres sont représentées par des ronds proportionnels.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

importante dans la région qu'en moyenne des régions de province (9,0 % contre 7,8 %). Elle est la plus élevée dans les communes de densité intermédiaire (9,9 % des habitants) ► **figure 4**.

En 2017, 46 300 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent dans un ménage à très hauts revenus. Ils font partie des 1 % les plus riches de France, dont le revenu initial mensuel par unité de consommation dépasse les 9 000 euros. Ils représentent un peu moins de 1 % des

habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse, alors que leur part est inférieure à 0,8 % dans les autres régions de province (contre 2,3 % en Île-de-France). Ils résident dans les grands pôles d'emploi et sur le littoral azuréen. Ces ménages ont des sources de revenus plus diversifiées que les autres : salaires, revenus d'activités non salariées, et revenus du patrimoine qui représentent 29 % de leurs revenus dans la région (22 % au niveau national).

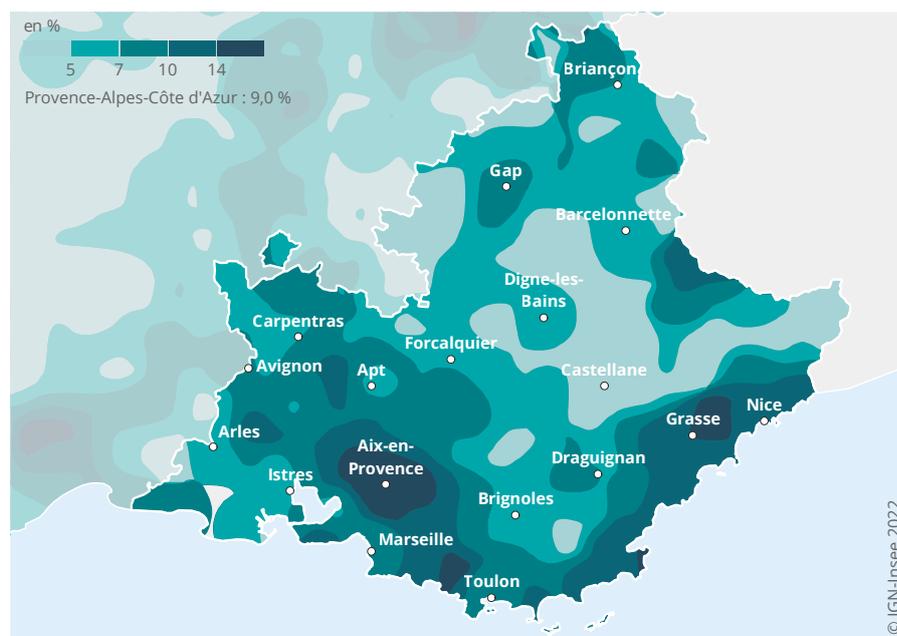
Une plus faible part des revenus liés à l'activité

La composition du **revenu disponible** des ménages dans la région diffère de celle des ménages de France métropolitaine. Ainsi, la part des salaires et traitements (59,4 % des revenus disponibles des ménages en 2019) y est inférieure de 5,7 points à celle de métropole. Les parts des retraites et pensions (30,8 %), des revenus du patrimoine (11,9 %) et des revenus des activités non salariées (6,4 %) y sont au contraire plus élevées. La région se classe au deuxième rang des régions de province pour la part des revenus du patrimoine après le Grand Est.

Dans les intercommunalités des grandes villes en France métropolitaine (Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, etc.), la part des salaires ou traitements est bien plus élevée que dans celles de la région tandis que la part des pensions, retraites et rentes est significativement plus basse.

Au sein de la région, la composition des revenus n'est pas la même selon

► 4. Part de personnes dont le niveau de vie dépasse le 9^e décile

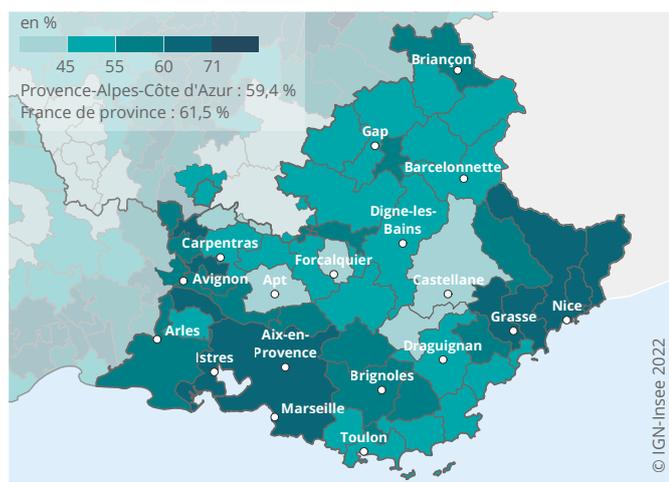


Note : les 10 % des habitants de France métropolitaine les plus aisés ont un niveau de vie annuel supérieur à 39 930 euros. Les données communales sont lissées.

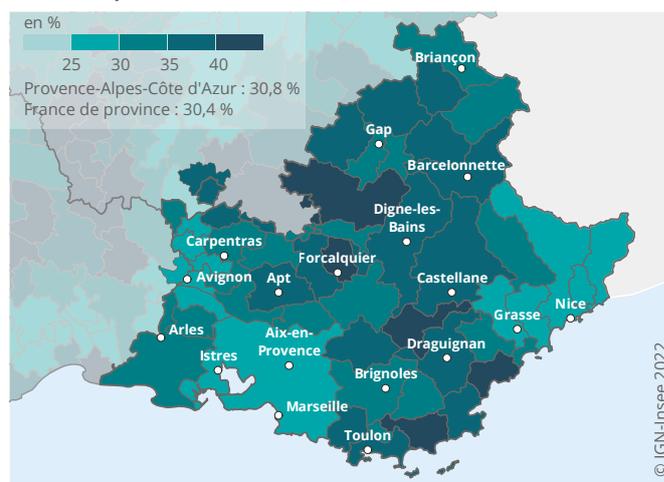
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

► 5. Décomposition du revenu disponible, par intercommunalité

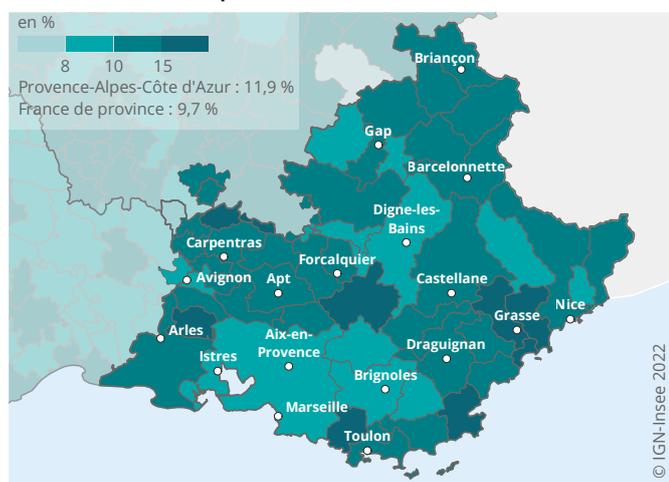
a. Part des salaires ou traitements



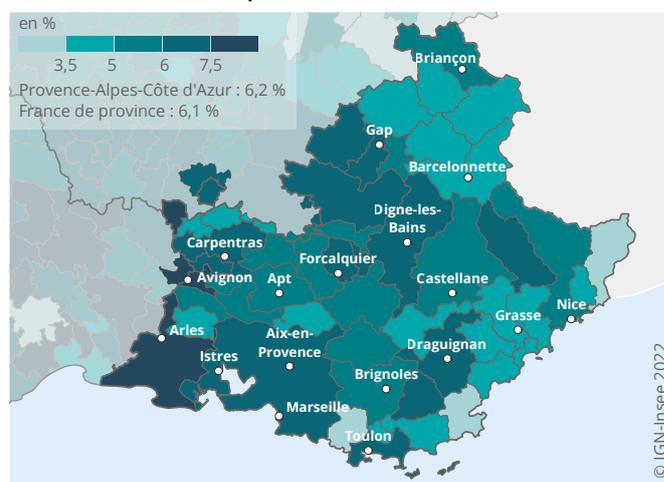
b. Part des pensions, retraites et rentes



c. Part des revenus du patrimoine et autres revenus



d. Part de l'ensemble des prestations sociales



Note : la somme des salaires, pensions, revenus du patrimoine et des prestations sociales peut être supérieure à 100 % du revenu disponible, les impôts directs ayant une contribution négative au revenu disponible.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

les territoires ► **figure 5**. Les salaires représentent autour de 65 % du revenu disponible dans les intercommunalités de l'est de la région (Aix-Marseille-Provence, Riviera Française, Pays des Paillons et Sophia Antipolis), tandis que leur part est la plus basse dans le Pays de Forcalquier et Montagne de Lure (41 %) et dans les Lacs et Gorges du Verdon (37 %). La part du salaire dans le revenu disponible est la plus élevée dans les communes de densité intermédiaire (61 %) où vivent souvent des actifs qualifiés qui travaillent dans les pôles ► **encadré 2**. Les revenus des activités non salariées contribuent davantage au revenu disponible dans les communes très peu denses (9 %). En ajoutant les indemnités de chômage, la part des revenus d'activité dans le revenu disponible demeure la plus forte dans les communes de densité intermédiaire (71 %) et la plus faible dans les communes très peu denses (59 %). Ces dernières se distinguent par un poids des pensions, retraites et rentes élevé (38 % contre entre 30 et 33 % dans les autres types de communes). Ainsi, les pensions représentent une forte part du revenu disponible dans les intercommunalités des Lacs et Gorges du Verdon (48 %), de Var Estérel Méditerranée (43 %) et du Pays Forcalquier et Montagne de Lure (43 %). À l'inverse, elles comptent pour moins de 30 % du revenu disponible à Sophia Antipolis, dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence ou dans le Pays de Grasse.

Les centres urbains concentrant les habitants les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est plus importante dans les communes densément peuplées, qu'il s'agisse des prestations familiales, des minima sociaux ou des prestations logement. Les prestations sociales représentent 43 % du revenu pour les 10 % de personnes aux revenus les plus faibles. Cette part diminue à mesure que le revenu disponible s'accroît : pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre les 1^{er} et 2^e décile, elle est encore de 26 %, mais inférieure à 1 % pour les 10 % les plus aisés.

Un quart d'enfants pauvres

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les taux de pauvreté sont supérieurs à ceux de France métropolitaine pour tous les types de ménages ► **figure 6**. Comme au niveau national, les personnes vivant dans des familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté (31 %), tandis que les couples sans enfant le sont moins fréquemment (8 %). Très variable selon la densité communale, le taux de pauvreté des personnes vivant en famille monoparentale avoisine 34 % dans les communes densément peuplées et les communes très peu denses. Dans les communes de densité intermédiaire et peu denses, ce taux est proche de 28 %.

► Encadré 1 – La ségrégation résidentielle est la plus forte pour les plus pauvres et les plus aisés dans les grands centres urbains, en particulier à Avignon et Marseille

La mixité sociale est devenue un objectif des politiques urbaines cherchant à lutter contre la séparation spatiale des groupes sociaux. Ce phénomène de séparation spatiale se traduit par la concentration des populations à bas revenus dans certains quartiers et, à l'inverse, de celles à hauts revenus dans d'autres.

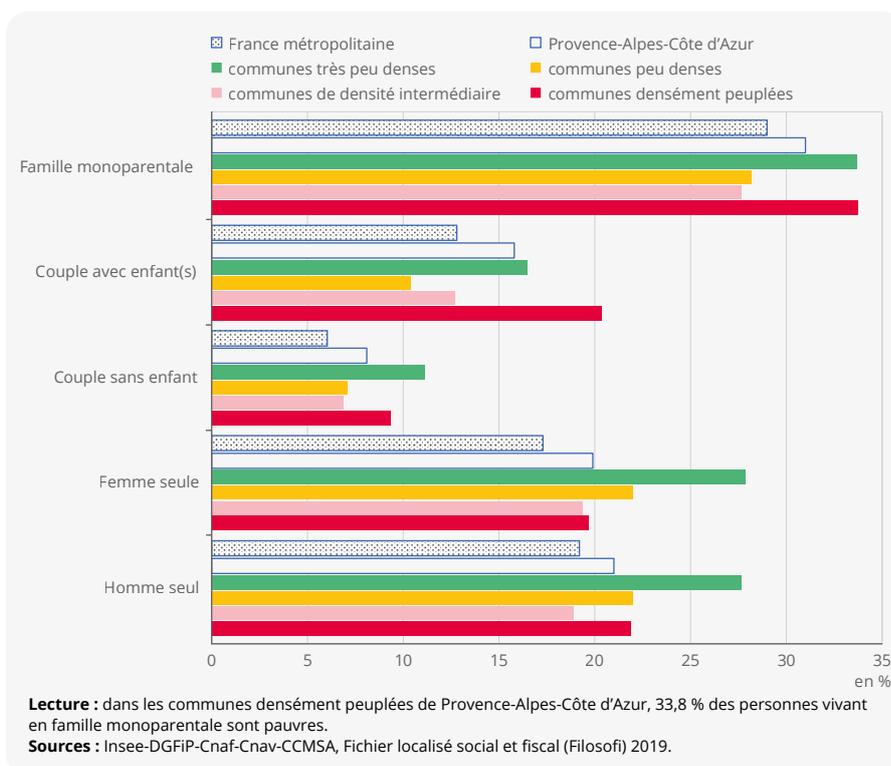
Parmi les principaux centres urbains de la région (Avignon, Cannes-Antibes, Marseille, Nice et Toulon), Avignon est celui où la **ségrégation spatiale** est la plus importante. Marseille se place en deuxième position, alors qu'elle était la ville de la région où le phénomène était le plus important jusqu'en 2011.

Comme au niveau national, ce sont les personnes les plus aisées et les plus pauvres qui sont davantage ségréguées, c'est-à-dire plus concentrées dans certains quartiers, nettement plus que les personnes de revenus intermédiaires, plus réparties dans l'habitat. Dans les autres régions, les plus ségréguées sont généralement les plus aisées. À l'inverse, à Marseille, Toulon et Avignon, ce sont les 20 % des habitants les plus pauvres qui sont les plus concentrés dans certains quartiers.

Au cours des dernières années, la ségrégation en Provence-Alpes-Côte d'Azur a diminué pour les 20 % les plus pauvres et pour les ménages proches du revenu médian tandis qu'elle a augmenté pour les 20 % les plus aisés.

Par rapport aux autres grands centres urbains de France métropolitaine, Marseille et Avignon se situent parmi les villes les plus ségréguées, tandis que Toulon a une position moyenne. Nice se situe parmi les villes où la répartition est la moins inégalitaire.

► 6. Taux de pauvreté en fonction du type de ménage et de la grille de densité



En 2019, 258 000 enfants sont pauvres dans la région : 38 000 ont moins de 3 ans, 159 000 entre 3 et 14 ans et 61 000 entre 15 et 17 ans. Le taux de pauvreté infantile s'élève à 25,4 % (21,2 % en France métropolitaine). Il est supérieur de 8,3 points au taux de pauvreté tous âges confondus (l'écart est de 6,6 points en France métropolitaine). Ce taux est le deuxième plus élevé des régions de France métropolitaine après les Hauts-de-France. Dans certaines grandes communes de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le taux de pauvreté infantile avoisine ou dépasse 40 %. C'est notamment le cas à Marseille et Avignon, mais aussi Tarascon,

Apt, Carpentras, Valréas, Cavaillon et Bollène. Sans la redistribution (prestations familiales notamment), la pauvreté des enfants serait encore plus forte. Elle permet en effet de baisser de 12,4 points leur taux de pauvreté dans la région, son effet étant du même ordre qu'au niveau métropolitain.

Un chômage encore élevé et une plus faible qualification des jeunes actifs

L'exposition à la pauvreté dépend de la situation sur le marché du travail, les

chômeurs et les inactifs (hors retraités) étant les plus touchés. Le haut niveau de la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur résulte en partie des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Dans la région, la part des personnes de 15-64 ans en emploi est faible (62,2 % en 2019 contre 64,7 % au niveau national).

Le taux de chômage, à 8,3 % au quatrième trimestre 2021, est supérieur de 1,2 point à celui de la France métropolitaine, au 3^e rang des régions métropolitaines. Au sein de la région, ce sont les départements de Vaucluse (9,6 % au quatrième trimestre 2021) et des Bouches-du-Rhône (8,7 %) qui ont les taux de chômage les plus élevés. Comme au niveau national, les plus jeunes sont les plus touchés par le chômage. Parmi les actifs en 2021, 21,4 % des 15 à 24 ans sont au chômage contre 8,2 % des 25 à 49 ans et 6,4 % des 50 ans ou plus.

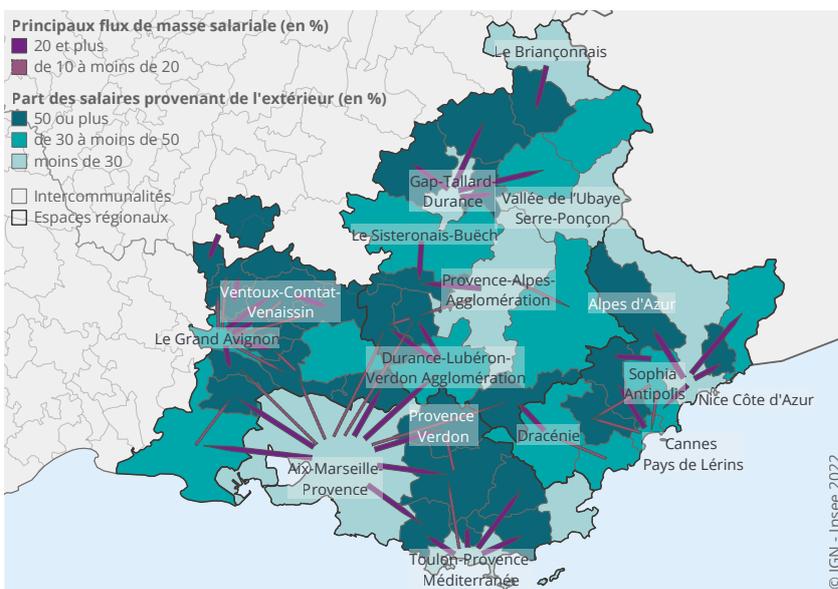
La faiblesse du niveau de qualification explique en partie ces difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les personnes non diplômées, c'est-à-dire sans aucun diplôme ou disposant seulement d'un certificat d'études ou du brevet des collèges, sont plus souvent au chômage (14,4 % en 2021 en France hors Mayotte) que celles qui disposent d'un diplôme (8,5 % de celles qui ont un CAP, BEP, un diplôme équivalent ou un baccalauréat, et 5,3 % de ceux qui ont un bac + 2 ou plus). L'écart est encore plus marqué chez les personnes sorties de formation initiale depuis moins de 4 ans. En 2018, la part des personnes sans diplôme parmi les jeunes non scolarisés de 20 à 24 ans est plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (18,1 %) qu'en France métropolitaine (16,5 %) ► **figure 7**. C'est la troisième part la plus élevée des régions de France métropolitaine. Cependant, elle a baissé depuis 2007, dans la région comme en France métropolitaine, et l'écart entre les deux s'est réduit. Au sein de la région, cette part est particulièrement élevée en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

Dans l'ensemble de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, la part de non-diplômés est en revanche plus proche du niveau national (respectivement 27,7 % et 27,0 % en 2019). Elle est plus élevée en Vaucluse (30,1 %). À l'autre extrême des niveaux de diplômes, la région est la deuxième pour la proportion de diplômés d'un bac + 5 ou plus (10,5 %), derrière l'Île-de-France et *ex æquo* avec Auvergne-Rhône-Alpes. Les plus diplômés sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, où leur part est supérieure à 12 %. Dans les autres départements, leur part ne dépasse pas 8 %.

► Encadré 2 - D'importants flux de salaires autour des grandes agglomérations

Dans les communes de densité intermédiaire, les revenus des ménages proviennent majoritairement des salaires. Certains salariés se déplacent hors de leur territoire de résidence pour aller travailler dans une autre intercommunalité créant des liens économiques entre territoires. Plus de la moitié des intercommunalités de la région dépendent majoritairement de salaires versés par des établissements situés hors de leur territoire. Ainsi, les salaires versés aux actifs travaillant en dehors de leur intercommunalité de résidence représentent près de 30 % de la masse salariale totale. Ce phénomène est particulièrement prégnant autour des grandes agglomérations ► **figure**. Par exemple, les territoires jouxtant la métropole Nice Côte d'Azur profitent du poids économique de la métropole azurienne, mais également de celui des communautés d'agglomération de Sophia-Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. *A contrario*, certains territoires touristiques, plus éloignés des grandes agglomérations, sont assez autonomes. C'est notamment le cas dans les départements alpins de la communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération et des communautés de communes du Briançonnais et de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon. La part des salaires provenant d'établissements extérieurs y est moindre qu'ailleurs.

► Principaux flux de masses salariales entre intercommunalités et part des salaires provenant de l'extérieur par intercommunalité au lieu de résidence en 2014

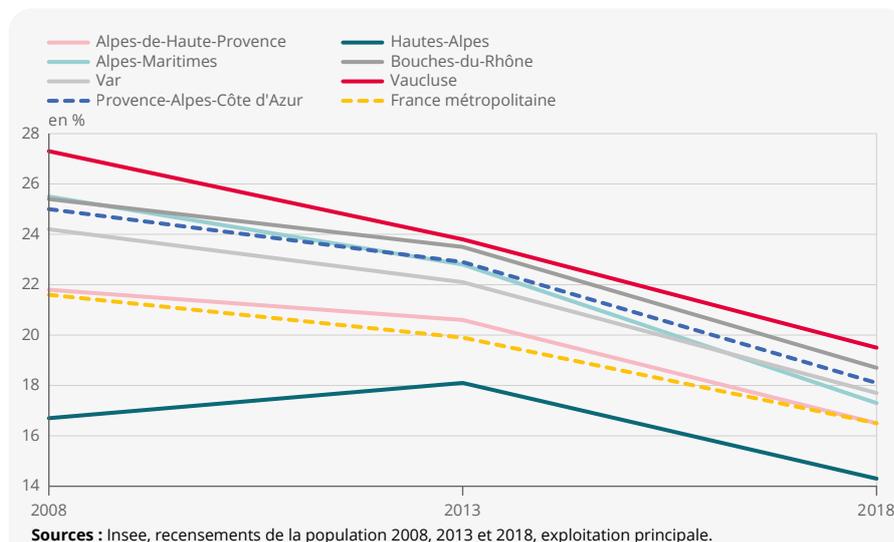


Note : les flux de masses salariales ne prennent pas en compte les salaires versés aux salariés travaillant à l'étranger, y compris les salariés travaillant à Monaco.

Lecture : 64 % de la masse salariale perçue par les habitants de la communauté de communes Alpes d'Azur provient de salariés travaillant en dehors du territoire (dégradé de turquoise), dont plus de 20 % (50 % exactement) provient de salariés travaillant dans la métropole Nice Côte d'Azur (flèche).

Source : Insee, déclarations administratives de données sociales (DADS) 2014.

► 7. Part de non diplômés chez les 20 à 24 ans sortis des études



Sources : Insee, recensements de la population 2008, 2013 et 2018, exploitation principale.

Une concentration de la pauvreté dans les quartiers de la politique de la ville

Les habitants des **quartiers de la politique de la ville** (QPV) en général et plus encore ceux de la région sont particulièrement touchés par la pauvreté. En 2019, un peu plus de 230 000 personnes vivant dans les QPV sont pauvres, soit 48 % des résidents de ces quartiers, cinq points au-dessus des QPV de France métropolitaine. Le taux de pauvreté est près de trois fois plus élevé que pour l'ensemble de la région.

Dans les QPV de la région, le niveau de vie médian est inférieur de 60 euros mensuels à celui des QPV métropolitains et de 690 euros à celui du reste de la région. Plus le niveau de vie est faible, plus la part des prestations sociales est importante. Ainsi dans les quartiers prioritaires, les prestations sociales représentent 27 % du revenu disponible des ménages (soit 3,5 points de plus que dans les QPV de France métropolitaine et 20,5 points de plus que dans le reste de la région).

Le niveau de vie progresse beaucoup moins dans les quartiers prioritaires qu'en dehors. Les personnes s'installant dans les QPV régionaux sont plus pauvres que celles qui en partent, et celles qui y restent ont une progression faible de leur niveau de vie. De ce fait, l'écart se creuse entre les QPV et leur environnement urbain [Durieux, Rouaud, 2021].

Un faible taux d'emploi et un moindre niveau de diplôme dans les QPV

La faiblesse des revenus des habitants vivant dans les quartiers de la politique de la ville découle en partie d'un accès difficile au marché du travail. Le chômage y est plus de deux fois supérieur à la moyenne régionale. Les habitants des QPV qui travaillent ont plus souvent qu'ailleurs des emplois précaires, à durée limitée ou à temps partiel.

La faible insertion professionnelle des habitants des QPV est en partie liée à leurs caractéristiques socio-démographiques. Ils disposent ainsi d'un niveau de diplôme moins élevé qu'au niveau régional, ce qui constitue un handicap pour trouver un emploi. D'autres facteurs peuvent jouer en défaveur des habitants des QPV tels que leur environnement familial, un moins bon état de santé, des réseaux personnels et professionnels moins développés, des offres d'emploi moins accessibles (faiblesse des transports

en commun, moindre équipement en voiture) ou d'éventuels autres freins à l'emploi ou discriminations auxquels ils peuvent être confrontés du fait même de leur lieu de résidence [Durieux, Rouaud, 2020].

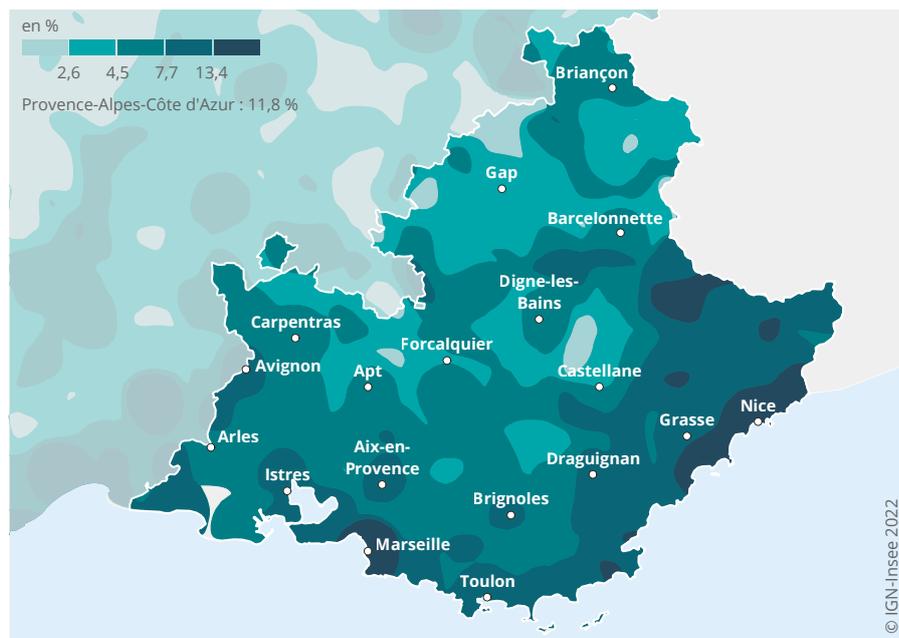
Des logements suroccupés dans les communes les plus denses

Au-delà du niveau de vie, les inégalités peuvent se manifester dans de nombreux

domaines, tels que les conditions de logement, les conditions d'accès aux équipements, l'éducation ou les compétences numériques.

Les conditions de logement sont une composante importante des conditions de vie. En 2018, 11,8 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent dans un **logement suroccupé**. C'est un taux très supérieur à celui de France métropolitaine (7,7 %). La région est en effet la 2^e de France métropolitaine la plus

► 8. Part des personnes résidant dans un logement suroccupé en 2018

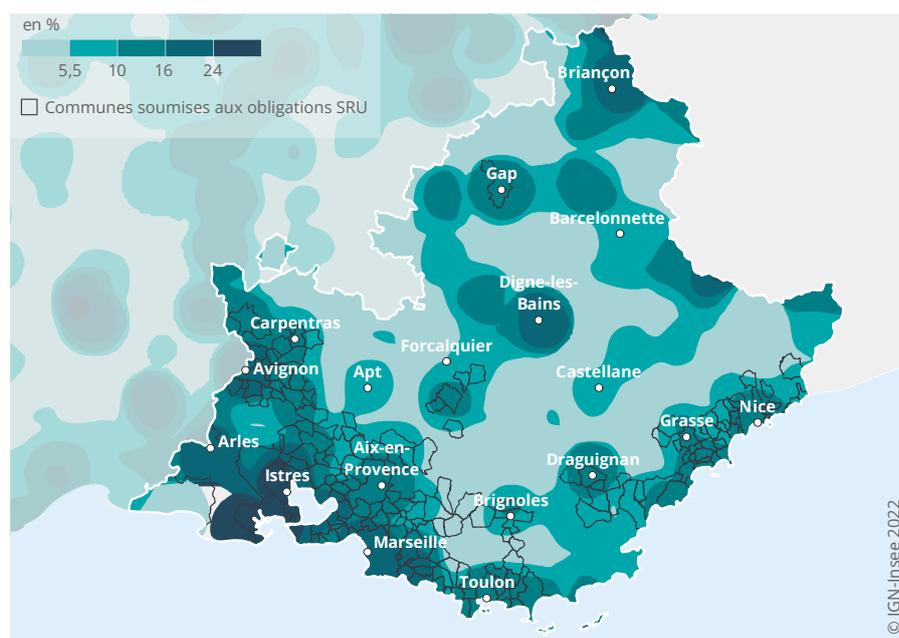


Note : les données communales sont lissées.

Champ : résidences principales (hors studio de 1 personne).

Source : Insee, recensement de la population 2018 (exploitation complémentaire).

► 9. Part des logements sociaux parmi les résidences principales en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019



Notes : les données communales sont lissées.

Sources : Service des données et études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'environnement, répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 ; Insee, recensement de la population 2019.

touchée par la suroccupation après l'Île-de-France (19,0 %), en lien avec des prix immobiliers élevés.

Certains types de ménages sont particulièrement concernés. Ainsi, 30 % des personnes vivant en famille monoparentale avec un enfant mineur habitent un logement suroccupé, contre 14 % de celles d'un couple avec enfant et 2 % des personnes en couple sans enfant. Le phénomène est bien plus important qu'au niveau national où 20 % des personnes en famille monoparentale et 9 % de celles d'un couple avec enfant vivent dans un logement trop petit en 2018. Les plus jeunes sont plus concernés par la suroccupation : c'est le cas de 21 % des mineurs, soit deux fois plus que les majeurs. Cette situation est encore plus fréquente en présence d'enfants de moins de 10 ans.

En lien avec la forte densité de population, la suroccupation est très marquée sur le littoral azuréen, autour du golfe de Saint-Tropez ainsi qu'à Marseille ► **figure 8**. Plus généralement, la part de la population habitant dans les zones denses et de densité intermédiaire est particulièrement élevée dans la région : la moitié des habitants résident dans des communes denses, contre un peu plus d'un tiers au niveau national.

Un logement social peu présent

En 2021, l'offre locative sociale dans la région s'élève à 320 700 logements. Ainsi, 14,1 % des résidences principales de la région sont des logements sociaux [Dreal, 2021], 3 points de moins qu'au niveau national (17,4 %) malgré le fort taux de pauvreté ► **figure 9**. Cependant, au cours des cinq dernières années, la hausse du nombre de logements sociaux est supérieure dans la région à la moyenne nationale (+11 % contre +7 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 45 % des communes soumises aux obligations de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) sont carencées. Dans les quartiers prioritaires également, les logements sociaux sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national. Environ un logement sur deux est un logement social dans les QPV de la région, soit 17 points de moins qu'en France métropolitaine.

Le logement social est *a priori* un levier pour sortir de la suroccupation, puisque les logements sont affectés en fonction de la taille du ménage à l'entrée dans le logement et que les loyers sont plus faibles que sur le marché privé. Cependant, leur faible disponibilité

empêche certains ménages d'accéder à un logement de taille adéquate lorsque le ménage s'agrandit. Ainsi, la suroccupation touche 12 % des résidences principales appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré (HLM) en 2018.

Des temps d'accès aux équipements de la vie courante plus longs dans les zones très peu denses

Si les espaces très peu denses sont peu touchés par la suroccupation, ils sont en revanche moins bien pourvus en termes d'équipements de la vie courante.

Le temps d'accès aux équipements tels que les commerces, les établissements d'enseignement, mais aussi les services de soins de première nécessité, les services pour les personnes âgées ou pour les jeunes enfants est plutôt faible dans la région mais dépend de la densité. Les habitants des communes denses et de densité intermédiaire ont un temps médian d'accès à ces services de 3 minutes en les considérant situés au centre des communes où ils se trouvent ► **figure 10**. Ces temps d'accès peuvent dépasser 20 minutes pour les communes les moins denses, en particulier dans certains espaces alpins et dans l'arrière-pays niçois.

Les services publics (déclaration des impôts mais aussi inscription scolaire ou changement de coordonnées) se sont largement dématérialisés au cours des

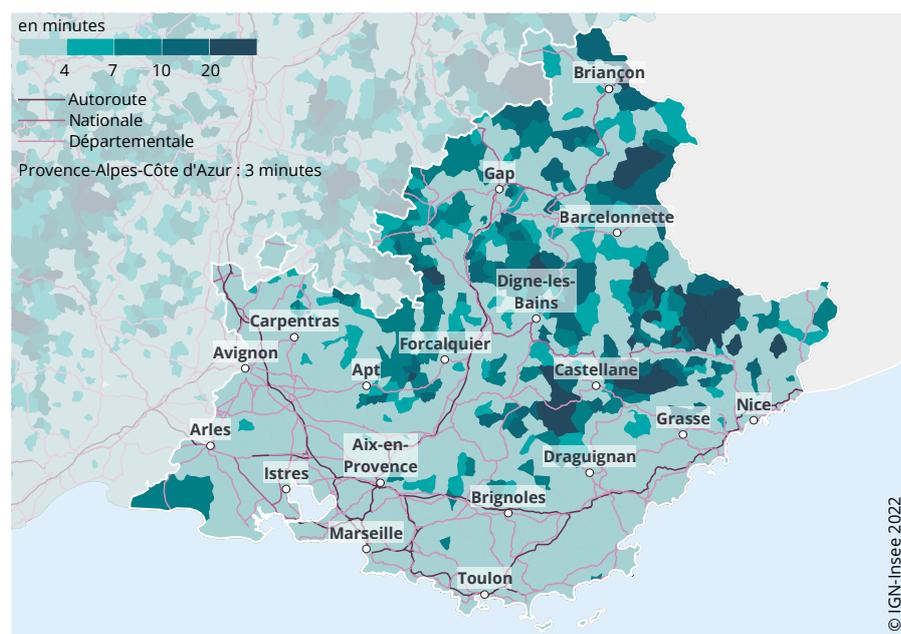
dix dernières années. Cette tendance à l'usage croissant du numérique, parfois de façon subie, peut faire émerger des inégalités du fait d'une appropriation plus ou moins bonne des compétences numériques.

Le taux d'**illectronisme** dans la région pour les 15 ans ou plus est de 15,7 %, légèrement en dessous du taux de France métropolitaine (16,0 %) et inférieur au taux des régions de province (16,9 %). Il augmente avec l'âge (3 % d'illectronisme pour les 15 à 44 ans, et 67 % pour les 80 ans ou plus) et baisse à mesure que le niveau de qualification s'élève. Parmi les actifs, les cadres et professions intermédiaires sont les moins concernés par l'illectronisme (respectivement 1 % et 2 %), à l'inverse des ouvriers et des agriculteurs (respectivement 9 % et 11 %).

Si les jeunes s'adaptent généralement mieux que leurs aînés aux outils numériques, une part importante d'entre eux n'a pas acquis certaines compétences de base. Le taux de jeunes de 16 à 17 ans **en difficulté de lecture** est ainsi plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine (respectivement 11,7 % et 10,5 % en 2017). Il est supérieur au niveau national depuis 2014, alors qu'il était inférieur auparavant, de 2009 à 2014. Au sein de la région, le taux est le plus élevé dans les Bouches-du-Rhône et en Vaucluse. ●

Julie Argouarc'h, Sonia Oujia (Insee)

► 10. Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante (en minutes)



Sources : Insee, base permanente des équipements (BPE) 2018, Distancier Metric-OSRM.

► Définitions

Le **revenu initial** est le revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Le **niveau de vie d'un ménage** est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un ménage. Les **unités de consommation** (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **premier décile** de niveau de vie correspond au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes et le **9^e décile** au niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés. La moitié des habitants ont un niveau de vie supérieur à la **médiane**.

Les personnes dans des **ménages à hauts revenus** sont celles qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est supérieur au 9^e décile qui est de 3 300 euros mensuels en 2019 (niveau métropole). Les **ménages à très haut revenu** disposent d'un revenu initial mensuel par unité de consommation supérieur à 9 060 euros en 2017 (dernier centile, soit le niveau de vie plancher des 1 % les plus aisés).

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 102 euros par mois et par unité de consommation en 2019. Un individu est considéré comme pauvre au sens de la **pauvreté monétaire** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la **grille communale de densité** s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté.

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses, très peu denses. Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'**espace urbain** ; les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'**espace rural**.

La **ségrégation spatiale** est l'état de séparation dans l'espace des personnes appartenant à des groupes sociaux différents. Une ville est d'autant plus ségréguée que certains groupes sociaux sont surreprésentés dans certains quartiers : ces quartiers sont alors peu représentatifs de la composition sociale de la population de la ville dans son ensemble.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils ont été identifiés en utilisant comme critère le revenu par habitant.

Le concept de **suroccupation** repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
 - une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
 - une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ.

L'**illectronisme** désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc.) ou de ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle).

Les **jeunes en difficulté de lecture** sont ceux ayant été repérés comme étant en difficulté lors des tests réalisés lors des journées défense et citoyenneté. Trois dimensions de la lecture sont étudiées :

- l'automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- la connaissance lexicale ;
- la pratique des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

► Sources

Les revenus, niveaux de vie ainsi que les taux de pauvreté proviennent du Fichier localisé social et fiscal (**Filosophi**) 2019 pour Provence-Alpes Côte d'Azur et la France de province, et de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (**ERFS**) 2019 pour la métropole. Les données sur les logements sociaux sont issues du fichier démographique des logements et des individus (**Fidéli**) 2019.

La suroccupation et le niveau de diplômes sont mesurés à partir des **recensements de la population** (RP) 2007, 2012, 2017 et 2018.

Les temps d'accès aux équipements sont issus de la base permanente des équipements (**BPE**) 2018 et du distancier **Metric-OSRM**.

L'illectronisme est mesuré par l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (**TIC**) ménages 2019.

Les taux de chômage localisés publiés par l'Insee sont estimés à partir de l'Enquête emploi en continu (**EEC**).

► Bibliographie

- **Chavot N., Rouaud P., Zampini C.** (Insee), « Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 104, juin 2022.
- **Durieux S., Rouaud P., Belle R.**, « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses Provence-Alpes Côte d'Azur* n° 82, janvier 2020.
- **Durieux S., Rouaud P.**, « Quartier de la politique de la ville – Ceux qui s'installent sont plus pauvres que ceux qui partent », *Insee Analyse Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 96, octobre 2021.
- **Durieux S., Zampini C.**, « Très hauts revenus : des ménages très présents dans les Alpes-Maritimes », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 63, mai 2020.
- **Michaïlesco F.**, « Des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 63, septembre 2018.
- **Arrighi J-J., Samyn S.**, « Équipements et services - Bonne accessibilité dans les communes peu denses grâce au tourisme », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 22, janvier 2016.
- **Michaïlesco F.**, « Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^e région la plus marquée par les inégalités - Niveaux de vie en 2014 », (Insee), *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 53, novembre 2017.
- **Zampini C.**, « Surpeuplement, isolement, pauvreté : des ménages inégalement dotés face au confinement », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 62, mai 2020.
- **Essaïeh D., Pégaz-Blanc O.**, « Les ménages « modestes » plus présents hors des grandes aires urbaines », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 83, février 2020.
- **Gleizes F., Nougaret A., Pla A., Viard-Guillot L.**, « Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021 », *Insee Focus* n° 267, mai 2022.
- *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, Unité Géomatique et Statistiques*, « Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2021 », novembre 2021.